COVID-19
Communication aux résidents

Bienvenue à vous chers résidents ! Vous arrivez en stage en contexte de la COVID-19. En cette période de pandémie, il est primordial de suivre des consignes particulières et de se tenir à jour face aux informations qui évoluent constamment, et ce pour assurer votre sécurité et celle d'autrui.

DIRECTIVES À RESPECTER AVANT VOTRE STAGE

- Avant le début de votre stage, **vous avez l'obligation d'informer l'équipe de l'enseignement du CISSS-CA si vous provenez* d'une région chaude** ou à transmission communautaire modérée à élevée (actuellement **Montréal, Laval, Montérégie, Lanaudière et les Laurentides pour le Québec)** et/ou **d'un milieu de stage /travail /études AVEC éclosion** (*si cette exposition remonte à 14 jours ou moins avant le début du stage);
- Vous devrez suivre les consignes prescrites par le bureau santé du CISSS-CA, qui vous contactera pour les tests de dépistage et l'isolement (recommandations actuelles : dépistage aux jours 0 et 7 et isolement de 7 jours). Un résultat négatif au test de dépistage et une confirmation du bureau de santé est requis avant de vous présenter en stage;
- **Cette même consigne s'applique tout au long du stage :** vous ne devriez donc pas séjourner dans une région chaude (ex. : couronne montréalaise). Vous avez la responsabilité d'informer l'équipe de l'enseignement et de suivre les consignes d'isolement et de dépistage, le cas échéant.
- Visionnez les capsules vidéo de formation de prévention et contrôle des infections adaptées à vos tâches, telles : Procédure d'habillage et de déshabillage pour les précautions : (1) gouttelettes contact avec protection oculaire, (2) aériennes contact avec protection oculaire, (3) blouse imperméable.

IMPORTANT : Un résident R1 débutant ne doit pas avoir de contact direct avec un usager confirmé ou suspecté de COVID-19. L'implication en soutien au patron ou à un membre sénior de l'équipe est toutefois possible, mais limitée aux situations jugées pertinentes du point de vue pédagogique ou clinique, sans que cela amène de duplication.
Règles de base pour l'exposition des résidents aux usagers confirmés ou suspectés COVID+ :
porter les équipements de protection individuelle (ÉPI) requis et avoir au préalable suivi les formations associées, posséder les compétences nécessaires et avoir une supervision adéquate.

CONSIGNES À APPLIQUER PENDANT LE STAGE

- **Autosurveillez étroitement vos symptômes de COVID-19, complétez à chaque jour** de stage **le registre** que vous recevrez par courriel **en provenance de l'expéditeur « WeHopp » et appliquez les consignes** selon votre situation;
- Portez votre carte d'identité du CISSS-CA. Elle vous sera exigée pour accéder aux installations et y circuler;
- Portez obligatoirement un **couvre-visage personnel** dès l'entrée dans votre milieu de stage et dans tous les lieux communs (ex : entrées, corridors, etc.). Vous pouvez le retirer seulement si vous êtes seul dans un bureau fermé, sans usager ou que les règles de distanciation de 2 mètres sont respectées. En aucun temps, le couvre-visage ne remplace le masque de procédure ou N95 lorsque ce dernier est requis, notamment lors de contact étroit ou prolongé en contexte de soins;
- Appliquez les **mesures d'hygiène et de prévention**, **respectez la distanciation de 2 m avec les collègues, le patron, le personnel, etc. et portez les équipements de protection individuelle** (EPI) exigés selon vos tâches. Ceci s'applique aussi lors des pauses, des repas ET dans les situations d'enseignement où la distanciation physique n'est pas possible. À cet effet, favorisez les discussions et les activités d'enseignement à distance (ex. : téléconsultation, TEAMS, ZOOM, etc.);

CONSIGNES À RESPECTER EN TOUT TEMPS DURANT VOTRE STAGE – SUITE

- Laissez vos effets personnels au vestiaire;
- Des salles supplémentaires sont disponibles et identifiées pour les pauses et les repas;
- Respectez la signalisation particulière pour la circulation dans les installations (ex : portes d'entrée, ascenseurs, etc.);
- **Limitez le partage de matériel** et désinfectez les équipements communs et partageables avant et après chaque utilisation;
- **Évitez ou limitez vos déplacements entre les milieux de soins et les installations**;
- Appliquez **toutes autres directives et procédures ciblées par votre patron** (ex.: trajectoire PCI, télésanté, etc).

Faites preuve de professionnalisme en développant une vigilance accrue au regard des mesures universelles d'hygiène et de protection et en les appliquant dans votre vie personnelle, familiale et sociale (Exemple : changez-vous avant de quitter un milieu de soins après votre journée de stage, le cas échéant)

QUOI FAIRE EN CAS DE SYMPTÔMES OU DE QUESTIONS ASSOCIÉES À LA COVID-19

- **ÉVITER de vous présenter en stage et vous ISOLER si vous avez des symptômes compatibles à la COVID-19, une confirmation ou suspicion de diagnostic de COVID-19 ou d'un contact étroit avec un cas confirmé;**
- Contactez la ligne téléphonique réservée pour un **dépistage rapide : 418 830-7472** (8 h-16 h, 7 jours sur 7) et respectez les consignes transmises;
- Informez votre patron, l'adjointe à l'enseignement et votre maison d'enseignement si vous avez des symptômes et / ou que vous devez vous isoler et vous absenter de votre stage. Soyez rassurés qu'une souplesse sera présente pour favoriser la réussite de votre stage;
- Écrivez à l'adresse « conditions.travail.covid-19.cisssca@ssss.gouv.qc.ca » si vous avez des questions associées à la COVID-19 et à la réalisation de votre stage ou la ligne 1 877 644-4545 pour des questions ou préoccupations plus générales.

DES RESSOURCES À CONSULTER RÉGULIÈREMENT POUR VOUS TENIR INFORMÉS

- L'infolettre «Communications aux médecins», que vous recevrez par courriel;
- La section du site Internet du CISSS-CA dédiée à la COVID-19 : infocovid19.cisssca.com et celle de la bibliothèque;
- Le groupe Facebook privé : « Employés du CISSS de Chaudière-Appalaches (officiel) », en faisant votre demande d'adhésion;
- La page COVID-19 de l'environnement numérique d'apprentissage (ENA) pour divers outils, formations et ressources;
- Le site Internet du MSSS dédié au personnel du réseau de la santé et des services sociaux.

VOUS VIVEZ DU STRESS, DE L'ANXIÉTÉ OU DE LA DÉPRIME ASSOCIÉE À LA COVID-19?

- Consultez la page « Je prends soin de moi, tu prends soin de toi, nous prenons soin de nous »;
- Contactez votre responsable de votre maison d'enseignement ou le site web pour votre service d'aide ;
- Les résidents dont le CISSS-CA est agent payeur ont accès au Programme d'aide aux employés.

L'équipe de l'enseignement de la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire vous remercie de votre souci à contribuer avec professionnalisme à la sécurité et au bien-être de tous. Bon séjour au CISSS-CA!

Écrivez-nous au besoin : enseignement.cisssca@ssss.gouv.qc.ca